

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de
LA VERRIÈRE
Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet

N° 2026- 021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation	Date d'affichage	Séance du	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
26 mars 2026	26 mars 2026	1 ^{er} AVRIL 2026	29	24	29

OBJET : Désignation des membres du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} avril à 19h07, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du 26 mars 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents : 24

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - MEY Darivath PASCOAL Mariana – BROCHADO Françoise - PERON Thomas - LABROUSSE Sabrina - RIVIERE Patrick - BAC Christine - STAILI Abdella – SELBONNE Céline - RICHARD Maxime - GESBERT Gaël - MAES Naïma – DURAND Edgar - RELIFOX Monique -- BELKIYAOU Wassim -- MOUSSA Ali – SOULI Rachel - DAHAMNI Abdelkader - Hicham BOUBETRA

Absent(s) représenté(s) : 6

Madame Fydia CHIAKH - pouvoir à Monsieur Fouzi MOUSSA
Madame ROUSSEL - pouvoir à Edwige ROUSSEAU
Madame Nathalie RAOUL - pouvoir à Ludovic RAOUL
Madame Christelle PETTE - pouvoir à Nicolas DAINVILLE
Monsieur Pierre GERBOUIN - pouvoir à Hicham BOUBETRA
Monsieur Maye DIALLO – pouvoir à Françoise BROCHADO

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur BELKIYAOU Wassim en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260401-2026-021-AI
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Objet : Désignation des membres du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération 2026-020 du 01 avril 2026 portant Constitution du Conseil d'administration du CCAS – nombre de membres ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des six délégués du conseil municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Considérant que 2 listes ont été déposées, il est ensuite procédé à l'élection des membres du CCAS sous le contrôle du bureau constitué du Président Nicolas DAINVILLE, de deux assesseurs Naïma MAES et Edgar DURAND.

Le Conseil Municipal constate à l'issue du 1^{er} tour du scrutin les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne).....	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	29
Majorité absolue.....	15

NOM ET PRENOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Liste 1 : T Edwige ROUSSEA ; Annielle ROUSSEL ; Nathalie RAOUL ; Fydia CHIAKH ; Naïma MAES ;	24	Vingt-quatre
Liste 2: T: Rachel SOULI	5	Cinq

Après la répartition des sièges au plus fort reste il ressort 5 sièges attribués à la liste 1 et 1 siège attribué à la liste 2.

Article 1^{er} : Désigne à l'issue du scrutin de liste fermé, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres suivants :

1. Edwige ROUSSEAU
2. Annielle ROUSSEL
3. Nathalie RAOUL
4. Fydia CHIAKH
5. Naïma MAES
6. Rachel SOULI

Article 2 : Précise que le Conseil d'Administration est constitué pour la durée du mandat municipal.

FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 1^{er} avril 2026

Le Maire,



Nicolas DAINVILLE.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260401-2026-021-A1
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026